Interdiction des manifestations: «[ ]les autorités de la transition perpétuent la violation du droit de réunion pacifique [ ]» réagit Amnesty International

écrit par GuineePolitique© | 19 mai 2022

Politique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GUINÉE : INTERDICTION DE MANIFESTER « JUSQU'AUX PÉRIODES DE CAMPAGNES ÉLECTORALES »

En réaction à l'annonce du 13 mai par le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) de l'interdiction de « *toutes manifestations sur la voie publique de nature à compromettre la quiétude sociale et l'exécution correcte des activités contenues dans le chronogramme, (…) pour l'instant*

jusqu'aux périodes de campagnes électorales », Samira Daoud, Directrice Régionale du bureau d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre International, a déclaré :

« *Par cette décision les autorités de la transition perpétuent la violation du droit de réunion pacifique fréquemment commise sous la présidence d'Alpha Condé qu'elles ont renversé le 5 septembre 2021. Elles en font même une règle destinée à être appliquée possiblement pendant plusieurs années et pour des motifs vagues, en violation du droit international, sachant qu'aucun chronogramme officiel quant à la tenue des prochaines élections n'a jusqu'à présent été présenté aux Guinéens.*

Le droit à la liberté de réunion pacifique est protégé par l'article 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et par l'article 11 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Cette décision contrevient également à la charte de la transition voulue par le CNRD et signée le 27 septembre 2021 par le chef de l'Etat, dont l'article 34 stipule que « les libertés d'association, de réunion, de presse et de publication sont garanties ».

Les autorités guinéennes doivent rétablir sans délai le droit à la liberté de réunion pacifique, et s'assurer que les forces de l'ordre respectent et facilitent la possibilité pour toutes les personnes en Guinée de s'exprimer et de manifester de manière pacifique, y compris en amont et durant les périodes électorales.»

Contexte

Cette décision intervient après une première interdiction le 11 septembre 2021 des « manifestations de soutien de quelque nature que ce soit », et alors que le CNRD a « pris acte » le 11 mai 2022 de la proposition formulée par le Conseil national de transition d'une transition de trois ans.

Lire [Durée de la transition: le CNRD interdit les manifestations politiques]

Guinée: La récente libération de prisonniers ne doit pas faire oublier le maintien en détention de près de 60 autres depuis la période électorale

écrit par GuineePolitique© | 19 mai 2022

Politique

- La décision de non-lieu pour 40 détenus décrispe l’espace civique
- Des opposants politiques renvoyés devant le tribunal
- Le militant pro-démocratie Oumar Sylla doit être libéré

La décision de non-lieu ou de renvoi en procès concernant 97 personnes en détention provisoire depuis leur arrestation dans le contexte de la contestation de l’élection présidentielle d’octobre dernier est un pas positif vers le respect des libertés et des principes de procès équitable en Guinée, a déclaré Amnesty International jeudi 8 juillet 2021.

> *Nous saluons l’avancée des procédures concernant les personnes arrêtées pendant la période électorale. C’est un pas positif pouvant contribuer à la décrispation de l’espace civique, caractérisé depuis le début de la période électorale par des arrestations arbitraires d’opposants et d’activistes, et une répression de presque toutes leurs manifestations.*
>
> *Samira Daoud, directrice régionale d’Amnesty International pour l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale.*

« Nous saluons l’avancée des procédures concernant les personnes arrêtées pendant la période électorale. C’est un pas positif pouvant contribuer à la décrispation de l’espace civique, caractérisé depuis le début de la période électorale par des arrestations arbitraires d’opposants et d’activistes, et une répression de presque toutes leurs manifestations », a déclaré Samira Daoud, directrice régionale d’Amnesty International pour l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale.

Une ordonnance de renvoi datée du 29 avril 2021, consultée par Amnesty International, a acté la libération de 40 personnes à la suite d’un non-lieu, sur un total de 97 en détention provisoire depuis octobre dernier pour différents chefs d’inculpation en lien avec des discours ou des actions prises durant la période électorale. Les 57 autres détenus ont été renvoyés devant le tribunal de Dixinn dans la capitale Conakry

pour être jugés.

Par ailleurs, une grâce présidentielle a été accordée les 18 et 22 juin, à quatre personnes, dont trois s'opposaient au troisième mandat du président Alpha Condé. Il s'agit de Mamadi Condé, Souleymane Condé et Youssouf Diabaté. Leur libération intervient à la suite de demandes de pardon qu'elles ont exprimées après plusieurs mois de détention.

> *Ces libérations ne doivent néanmoins pas faire oublier que des dizaines d'autres personnes sont en détention provisoire depuis plus de sept mois, dont des opposants politiques, et qu'un activiste pro-démocratie, Oumar Sylla, est détenu arbitrairement, simplement pour s'être exprimé.*
>
> *Samira Daoud*

« Ces libérations ne doivent néanmoins pas faire oublier que des dizaines d'autres personnes sont en détention provisoire depuis plus de sept mois, dont des opposants politiques, et qu'un activiste pro-démocratie, Oumar Sylla, est détenu arbitrairement, simplement pour s'être exprimé. Ce dernier doit être libéré immédiatement et sans conditions, tandis que les autres personnes doivent être jugées sans délai selon des procédures justes et équitables, ou libérées », a déclaré Samira Daoud.

Parmi les personnes renvoyées devant le tribunal de Dixinn pour être jugées, se trouvent quatre responsables de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG, opposition), Ibrahima Chérif Bah, Ousmane « Gaoual » Diallo, Mamadou Cellou Balde et Abdoulaye Bah, ainsi qu'Etienne Soropogui, président du mouvement politique allié Nos valeurs communes. Amadou Djouldé Diallo, membre de la cellule de communication de l'UFDG, a lui aussi été renvoyé devant le tribunal.

Selon l'ordonnance de renvoi, les charges pour « meurtre et complicité de meurtre » ont été abandonnées contre eux mais

ils sont inculpés chacun pour tout ou partie des charges suivantes : « atteinte aux institutions de la république », « trouble à l'État par la dévastation et le pillage », « participation à un mouvement insurrectionnel », « menace de violence ou de mort par le biais d'un système d'information », et « production, diffusion et mise à disposition d'autres de données de nature à troubler l'ordre public ou la sécurité publique. »

« Aucune date d'audience n'a encore été fixée, des visites leur ont été refusées, leur mandat de dépôt, arrivé à expiration, n'a pas été renouvelé, en violation du Code de procédure pénal », a déclaré à Amnesty International l'un des avocats du collectif de la défense.

Ce collectif avait annoncé en février 2021 la suspension de sa participation à la procédure, au motif du « caractère fallacieux des chefs d'inculpation, des détentions arbitraires prolongées, et de la violation répétée et intolérable des droits de la défense. »

Également parmi les 57 personnes renvoyées devant le tribunal, huit le sont pour l'attaque d'un train de la compagnie minière russe Rusal, le 23 octobre 2020 à Sonfonia (Conakry), au cours de laquelle quatre agents des services de défense et de sécurité ont trouvé la mort.

Oumar Sylla en détention arbitraire depuis bientôt 10 mois

Le militant pro-démocratie du Front national pour la défense de la constitution (FNDC) Oumar Sylla, demeure en détention arbitraire depuis bientôt 10 mois. Arrêté le 29 septembre 2020 à Conakry alors qu'il s'apprêtait à participer à une manifestation organisée par le FNDC pour protester contre la candidature du président Alpha Condé à un troisième mandat, il a été condamné lors de son procès en appel le 10 juin 2021 à trois ans de prison ferme pour « communication et divulgation de fausses informations, menaces notamment de violences ou de

mort ».

Après trois mois de détention provisoire, Oumar Sylla avait entamé une grève de la faim le 25 décembre 2020 pour exiger la tenue de son procès.

> *Les autorités doivent immédiatement et sans conditions libérer Oumar Sylla, ainsi que toutes les personnes arbitrairement détenues pour avoir voulu exercer leur droit à la liberté d'expression.*
>
> *Samira Daoud*

« Les autorités doivent immédiatement et sans conditions libérer Oumar Sylla, ainsi que toutes les personnes arbitrairement détenues pour avoir voulu exercer leur droit à la liberté d'expression », a déclaré Samira Daoud.

Parmi les cinq responsables de l'UFDG et de Nos valeurs communes détenus, Ibrahima Chérif Bah, 73 ans, Abdoulaye Bah, et Ousmane « Gaoual Diallo », ont été hospitalisés ces derniers mois pour des problèmes de santé, tandis que Ismaël Condé, autre opposant en détention, a été admis à l'hôpital après s'être « volontairement ébouillanté le visage et le torse avec de l'eau chaude, » selon le ministère de la Justice.

Selon des membres de la famille de Ibrahima Chérif Bah – détenu depuis le 30 novembre 2020 – contactés par Amnesty International, une évacuation d'urgence à l'étranger lui a été refusée, bien qu'il ait « des difficultés à suivre son traitement car il est compliqué de lui faire parvenir ses médicaments en raison des restrictions de voyages. »

Le ministère de la Justice avait annoncé le 20 avril 2021 son admission à l'hôpital, en rapportant que son état avait été jugé « médicalement stable » par « une équipe médicale composée d'éminents cardiologues. »

Amnesty International s'associe à l'appel formulé le 25 mars 2021 par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, demandant aux autorités d'examiner les moyens de libérer les personnes particulièrement vulnérables à la COVID-19, notamment les détenus les plus âgés et ceux malades.

Entre décembre 2020 et janvier 2021, Amnesty International avait documenté et communiqué sur la mort de quatre personnes, dont trois militants ou sympathisants de l'UFDG, pendant leur détention provisoire à la prison centrale de Conakry.

Menaces contre des opposants politiques

Des pressions et menaces continuent par ailleurs d'être exercées contre des opposants politiques.

Le président et l'un des vice-présidents de l'UFDG ont ainsi été interdits de sortie du territoire à plusieurs reprises, et le passeport du président du parti a été confisqué par les autorités sans base légale, en violation de leur droit à la liberté de mouvement.

Morlaye Sylla, militant de l'UFDG en Guinée-Bissau, a reçu en 2019, 2020 et 2021 des menaces de mort de la part d'un responsable de l'ambassade de Guinée et d'un proche du consul dans ce pays, en raison de ses activités politiques et de ses publications critiques envers le pouvoir.
En dépit d'une plainte déposée en 2020 à la police judicaire de Bissau suite à une agression, le militant a déclaré à Amnesty International qu'aucune suite n'a été donnée à ses alertes jusqu'à présent.

Amnesty International appelle les autorités bissau-guinéennes à prendre les mesures nécessaires pour garantir le droit à la liberté d'expression, et faire cesser ces menaces.

Complément d'information

Après les violences consécutives à la tenue de l'élection présidentielle contestée du 18 octobre 2020, le procureur général de la Cour d'appel de Conakry avait annoncé le 31 octobre 2020 l'interpellation de 325 personnes. D'autres avaient ensuite été arrêtées au mois de novembre, dont plusieurs membres de l'UFDG et de Nos valeurs communes.

Une semaine après l'élection présidentielle organisée dans un contexte de répression du droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, Amnesty International avait conclu à des tirs à balles réelles sur des passants et des protestataires à Conakry la capitale et Labé au nord du pays, par les forces de défense et de sécurité.

Amnesty International

Oumar Sylla «Foniké Mengué», sept mois de détention arbitraire

écrit par GuineePolitique© | 19 mai 2022

Politique

Guinée. Après sept mois de détention arbitraire, le militant Oumar Sylla doit être libéré

Ce 29 avril marque les sept mois de détention arbitraire d'Oumar Sylla, coordinateur national adjoint de Tournons La Page Guinée et responsable de la mobilisation et des antennes du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) arrêté en pleine rue à Conakry alors qu'il se rendait à une manifestation contre le projet de troisième mandat du président sortant Alpha Condé.

Tournons La Page, ACAT-France, Amnesty International, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (FIDH-OMCT), et Agir ensemble pour les droits humains demandent la libération immédiate et inconditionnelle d'Oumar Sylla, de tous les défenseurs des droits humains et autres personnes détenues arbitrairement en Guinée.

> ***Que le militant Oumar Sylla, comme de nombreux autres détenus arbitrairement, soit toujours en prison simplement pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, prouve la volonté manifeste du pouvoir guinéen de continuer à museler toute voix dissidente même après l'élection présidentielle. Ils devraient tous être libérés immédiatement et sans condition.***
>
> *Les organisations signataires*

« Que le militant Oumar Sylla, comme de nombreux autres détenus arbitrairement, soit toujours en prison simplement pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, prouve la volonté manifeste du pouvoir guinéen de continuer à museler toute voix dissidente même après l'élection présidentielle. Ils devraient tous être libérés immédiatement et sans condition », ont déclaré les signataires.

Le 29 septembre 2020, Oumar Sylla a été arrêté avec violence par des hommes en civil en pleine rue dans la commune de Matoto à Conakry alors qu'il s'apprêtait à participer à une manifestation organisée par le FNDC pour protester contre la candidature du Président Alpha Condé à un troisième mandat.

Emmené à la Direction de la Police Judiciaire (DPJ), il a été interrogé sans que ses avocats n'aient pu l'assister, ce qui est une atteinte aux droits de la défense. Quelques heures plus tard, le procureur du tribunal de Mafanco a décidé de poursuivre Oumar Sylla pour « attroupement illégal, trouble à l'ordre public, destruction de biens publics et atteinte à la sûreté de l'État », de le placer en détention provisoire et de le faire incarcérer à la prison centrale de Conakry.

Une prison qu'il connaît hélas bien pour y avoir déjà fait quatre mois de détention arbitraire entre le 17 avril et le 27 août 2020, accusé de « communication et diffusion de fausses informations » après avoir participé à l'émission de grande

écoute « Les Grandes Gueules » sur Radio Espace FM, au cours de laquelle il a dénoncé les arrestations arbitraires et les exactions survenues dans la ville de N'Zérékoré le 22 mars 2020. Les charges retenues contre lui ont été abandonnées en août 2020.

Une grève de la faim pour être jugé

Après près de trois mois de détention provisoire, Oumar Sylla a entamé une grève de la faim le 25 décembre 2020 pour exiger la tenue de son procès. Il a mis fin à sa grève le 8 janvier 2021, après que la date de son audience a été programmée. Très affaibli, il a dû être hospitalisé le jour même.

Le 28 janvier 2021, Oumar Sylla a été condamné à 11 mois de prison ferme par le tribunal de Mafanco à Conakry pour « participation délictueuse à un attroupement susceptible de troubler l'ordre public ». Ses avocats ont immédiatement fait appel de la décision et la date de son appel est fixée au 20 mai 2021.

Oumar Sylla a également contracté le Covid-19 en mars 2021 et n'a pu bénéficier d'assistance médicale que sous la pression de l'opinion publique et de ses avocats.

Organisations signataires

1. ACAT-France
2. Agir ensemble pour les droits humains
3. Amnesty International
4. Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs de droits de l'Homme
5. Mêmes Droits pour Tous (MDT)
6. Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du Citoyen (OGDH)
7. Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), dans le cadre de l'Observatoire pour la protection des défenseurs de droits de l'Homme

8. Tournons La Page

Amnesty International

Amnesty International confirme “des tirs à balles réelles par les forces de défense et de sécurité sur des manifestants” en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 19 mai 2022

Guinée. Des récits de témoins, des vidéos et images satellites analysées confirment les tirs à balles réelles par les forces de défense et de sécurité sur des manifestants.

- **Elles ont fait usage d’armes de guerre à Conakry et Labé**
- **Une scène de tirs en banlieue de la capitale**

géolocalisée par des images satellites

- **L’Union africaine et la CEDEAO silencieuses face à cette répression à huis-clos**

Des récits de témoins, des images satellites et des vidéos authentifiées et analysées par Amnesty International confirment que les forces de défense et de sécurité guinéennes ont tiré à balles réelles sur des protestataires après l’élection présidentielle contestée du 18 octobre.

De nombreux morts et blessés ont été recensés lors de manifestations et d’émeutes. Des habitations et des biens ont été détruits. Internet et les liaisons téléphoniques ont été perturbés ou coupés le vendredi 23 et le samedi 24 octobre. Un site d’information est toujours suspendu. Amnesty International est préoccupée par le silence de l’Union africaine et de la Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) face à l’ampleur des violations des droits humains infligées aux Guinéens.

> ***L’usage d’armes à feu doit cesser et la mort de manifestants, de passants et de responsables locaux du Front national de défense de la Constitution (FNDC) doit faire l’objet d’enquêtes indépendantes, impartiales et efficaces. Si des informations laissent présumer des responsabilités pénales, les personnes concernées doivent être déférées à la justice pour des procès équitables devant des tribunaux civils.***
>
> *Fabien Offner, chercheur sur l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale à Amnesty International.*

Lire la suite…

Guinée: Au moins 50 personnes tuées en toute impunité dans des manifestations en moins d'un an [Amnesty International]

écrit par GuineePolitique© | 19 mai 2022

Rapport

La répression des manifestations en Guinée, en particulier celles contre la réforme constitutionnelle permettant au président Alpha Condé de briguer un troisième mandat, a causé la mort d'au-moins 50 personnes en moins d'un an, a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport publié aujourd'hui, près de deux semaines avant l'élection présidentielle.

Le rapport*, *Marcher et mourir : Urgence de justice pour les*

victimes de la répression des manifestations en Guinée documente la responsabilité des forces de défense et de sécurité, associées parfois à des groupes de contre-manifestants, dans des homicides illégaux de manifestants et de passants entre octobre 2019 et juillet 2020.

Il fait aussi état de 200 blessés, d'arrestations et détentions arbitraires et au secret d'au-moins 70 personnes pendant la même période. Par peur de représailles, plusieurs blessés par balle ont fui leur domicile. Des autorités hospitalières ont aussi refusé d'accueillir les corps de victimes tuées lors de certaines manifestations.

> ***"Nous avons parlé à des familles meurtries qui nous ont décrit comment leurs enfants ont perdu la vie, victimes d'une balle reçue dans le dos, à la poitrine, à la tête ou au cou. Des blessés nous ont montré leurs graves séquelles au bras, genou ou pied, causées par des armes à feu, des grenades lacrymogènes ou même des véhicules des forces de sécurité."***
>
> *Samira Daoud, directrice régionale d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.*

« Nous avons parlé à des familles meurtries qui nous ont décrit comment leurs enfants ont perdu la vie, victimes d'une balle reçue dans le dos, à la poitrine, à la tête ou au cou. Des blessés nous ont montré leurs graves séquelles au bras, genou ou pied, causées par des armes à feu, des grenades lacrymogènes ou même des véhicules des forces de sécurité, » a déclaré Samira Daoud, directrice régionale d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale.

« Exercer son droit à la liberté de réunion pacifique reste toujours dangereux en Guinée, où l'impunité des violations des

droits humains est demeurée la règle pendant ces dix dernières années. Des actes concrets sont attendus de la part des autorités pour que justice soit rendue aux victimes et à leurs familles. »

Basé sur des entretiens menés avec plus de 100 personnes et des analyses de documents officiels, de vidéos et de photographies, le rapport apporte la preuve que les autorités ont agi en contradiction avec les normes nationales et internationales. Les forces de défense et de sécurité ont eu recours aux armes à feu de manière illégale dans plusieurs villes du pays.

Entre octobre 2019 et février 2020, plus de 30 personnes ont ainsi perdu la vie lors de manifestations contre le projet de changement de constitution. Parmi elles, 11 ont été tuées par balles, touchées à la tête, au thorax ou à l'abdomen.

> ***Les gendarmes ont tiré sur un des jeunes. Alpha Oumar est venu le sauver et on lui a tiré sur la jambe. Ensuite des manifestants sont venus le bastonner. Il a rendu l'âme quelques minutes après.***
>
> *Un membre de la famille du conducteur de moto-taxi Alpha Oumar Diallo touché par balle le 22 mars*

Le 22 mars 2020, jour du double scrutin législatif et référendaire boycotté par l'opposition, a été particulièrement meurtrier, avec au moins 12 manifestants tués dont neuf par balle. Amnesty International a reçu plusieurs témoignages et authentifié des photographies et des vidéos qui confirment l'implication de groupes de jeunes contre-manifestants aux côtés des forces de défense et de sécurité.

Conducteur de moto-taxi âgé de 18 ans, Alpha Oumar Diallo a

été touché par balle le 22 mars puis tabassé à mort par des contre-manifestants à Conakry.

Un membre de sa famille a déclaré : « Les gendarmes ont tiré sur un des jeunes. Alpha Oumar est venu le sauver et on lui a tiré sur la jambe. Ensuite des manifestants sont venus le bastonner. Il a rendu l'âme quelques minutes après. »

Entre avril et juillet 2020, sept personnes ont été tuées lors de manifestations en faveur d'une meilleure desserte en électricité, et lors de protestations contre la gestion des barrages sanitaires installés dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Des dizaines de blessés par balle

Amnesty International a documenté des dizaines de blessés par armes à feu. Par exemple, au moins 15 personnes ont été blessées lors des marches d'octobre et de novembre 2019, dont huit par des armes à feu, selon des entretiens réalisés par l'organisation avec des victimes et des membres du corps médical.

Un maçon de 29 ans, est devenu paraplégique le 14 octobre 2019 après avoir été atteint par une balle entrée par le cou et ressortie par le dos. Il a déclaré à Amnesty International :
« […] On marchait vers les gendarmes qui étaient protégés par des casques. L'un d'eux, camouflé, a tiré sur nous. Il a tiré sur un ami tué sur le coup, puis il a tiré sur moi. Il était caché, je ne l'ai pas vu… Je demande aux autorités de s'occuper de moi pour que je puisse retrouver la santé et que je puisse à nouveau marcher. Je ne dors pas à cause de la douleur. »

Les forces de défense et de sécurité ont parfois blessé des personnes en les heurtant avec un véhicule, ou suite à des tirs de grenades lacrymogènes. Un homme a succombé à ses blessures quelques jours après avoir été écrasé le 22 mars par

un véhicule de la gendarmerie. « Il courait quand il a été heurté. Ses deux pieds et sa tête ont été écrasés. … Il a été opéré mais est mort car il avait perdu beaucoup de sang », selon un témoignage.

Des corps refusés dans des morgues

Le 22 mars, certains corps de personnes décédées durant des manifestations n'ont pas été acceptés dans des morgues des hôpitaux publics, après y avoir été transportés par des parents ou des passants.

« Des informations crédibles laissent penser que les autorités ont empêché l'accueil dans les hôpitaux de corps de victimes déplacées sans la présence d'un officier de police judiciaire, » a déclaré Samira Daoud.

« Le refoulement de ces corps par les hôpitaux publics signifie que les victimes ne figurent pas dans le bilan des morts du gouvernement. En conséquence, les familles n'ont pas obtenu de certificat de décès et il n'y a pas eu d'autopsie facilitant l'ouverture d'une enquête judiciaire. »

La quasi-totalité des enquêtes restées sans suite

Les autorités ont fréquemment annoncé l'ouverture d'enquêtes sur les cas de personnes tuées lors de manifestations. Mais elles sont restées sans suite pour la quasi-totalité d'entre elles, bafouant ainsi le droit à la justice des victimes de violations de droits humains ou de leurs familles.

Des menaces, la peur de subir des représailles et l'absence de confiance dans la justice ont conduit des victimes ou leurs proches à se cacher et à ne pas porter plainte. Parmi les familles des 12 personnes tuées les 21 et 22 mars, une seule a déclaré à Amnesty International avoir porté plainte.

Interdiction des manifestations

Le rapport met également en relief les nombreuses atteintes au droit à la liberté de réunion pacifique. Par exemple, au moins 10 interdictions de manifester contre le projet de changement de constitution ont été recensées en quatre mois dans le pays.

Les motifs invoqués par les autorités sont restés plus vagues les uns que les autres, et contraires au droit international. À Kindia par exemple, en novembre 2019, les autorités ont interdit une manifestation parce que : « le lundi est le premier jour de la semaine, jour où l'Administration tout entière commence le travail, jour où les élèves, étudiants doivent aller en classe, et la population qui doit aussi vaquer à ses occupations quotidiennes. »

Soixante-dix personnes ont été arrêtées et détenues arbitrairement pour avoir protesté notamment contre le projet de réforme constitutionnelle. Plusieurs d'entre elles ont raconté à Amnesty International le traitement inhumain ou dégradant subi durant leur détention.
Des membres du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) dont deux femmes qui ont tenté de dissuader des électeurs d'aller voter ont été arrêtés le 22 mars 2020 dans la région de Boké par certains habitants qui les ont tabassés. Conduites en détention par la gendarmerie, les deux femmes ont été menacées de viol, selon leur récit.

L'activiste Abdoulaye Oumou Sow, qui a été arrêté le 11 octobre 2019, a été détenu dans une « cellule noire » de 17 h jusqu'au lendemain à 13 h. Il raconte à Amnesty International :
« […] J'ai demandé qu'on me sorte la bouteille remplie d'urine pour me permettre de mieux respirer, mais malheureusement les agents ont refusé, et pire ils m'ont dit de la boire au cas où j'aurais envie de me désaltérer. »

> ***Quiconque sera élu à l'issue de l'élection présidentielle du 18 octobre prochain sera tenu de garantir que des enquêtes et poursuites soient menées sur toutes ces violations, et que les personnes suspectées soient traduites devant les tribunaux compétents.***
>
> *Samira Daoud*

« Ces comportements de l'armée violent les lois internationales contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. À ce rythme, il est fort à craindre que l'impunité favorise la répétition de ces violations et la défiance envers les institutions, » a déclaré Samira Daoud.

« Quiconque sera élu à l'issue de l'élection présidentielle du 18 octobre prochain sera tenu de garantir que des enquêtes et poursuites soient menées sur toutes ces violations, et que les personnes suspectées soient traduites devant les tribunaux compétents. »

Cet article est republié à partir de amnesty.org. Lire l'original ici

---

*Lire le rapport: *Marcher et mourir : Urgence de justice pour les victimes de la répression des manifestations en Guinée*

Afrique 2019: le courage des populations face à la répression [Amnesty International]

écrit par GuineePolitique© | 19 mai 2022

> *En Guinée, où les autorités ont interdit plus de 20 manifestations pour des motifs flous et excessivement généraux, les forces de sécurité ont continué à attiser les violences lors des rassemblements et au moins 17 personnes ont été tuées en 2019.*

Dans
toute l'Afrique subsaharienne, des manifestants ont bravé des tirs et
les coups pour défendre leurs droits. Face aux conflits et la répression
qui perdurent, ils ont fait preuve d'un courage immense. Bilan d'un an
d'enquête en Afrique.

En 2019, nous avons vu l'incroyable pouvoir du peuple s'exprimer lors de manifestations de grande ampleur organisées dans toute l'Afrique subsaharienne. Du Soudan au Zimbabwe, de la République démocratique du Congo (RDC) à la Guinée, des personnes ont bravé une répression brutale pour défendre leurs droits.

Dans certains cas, ces manifestations ont abouti à des changements importants : après la chute d'Omar el Béchir, qui dirigeait le Soudan de longue date, le nouveau régime a promis des réformes favorables aux droits humains. De la même façon, à la suite de manifestations, une série de réformes relatives aux droits humains ont été lancées par l'État éthiopien. Malheureusement, d'autres changements nécessaires sont bloqués par des gouvernements répressifs, qui continuent à commettre des violations en toute impunité.

Répression violente orchestrée par l'État

Dans toute la région, des défenseurs des droits humains ont été persécutés et harcelés pour s'être opposés ouvertement aux autorités. Le Burundi, le Malawi, le Mozambique, l'Eswatini (anciennement Swaziland), la Zambie et la Guinée équatoriale ont intensifié la répression du militantisme en 2019.

Au Malawi, par exemple, les militants qui ont organisé et conduit des manifestations contre une fraude électorale présumée, à la suite des élections de mai, ont été attaqués et intimidés par de jeunes cadres du parti au pouvoir et poursuivis en justice par les autorités.

Le scrutin présidentiel a finalement été annulé par les tribunaux et le pays se prépare à une autre élection, qui se tiendra cette année.

Au Zimbabwe, au moins 22 défenseurs des droits humains, militants, membres de la société civile et responsables de l'opposition ont été inculpés pour leur rôle présumé dans l'organisation de manifestations contre la hausse du prix des carburants décidée en janvier 2019. Les forces de sécurité se sont livrées à une répression violente, qui a fait au moins 15 morts et des dizaines de blessés.

En Guinée, où les autorités ont interdit plus de 20 manifestations pour des motifs flous et excessivement généraux, les forces de sécurité ont continué à attiser les violences lors des rassemblements et au moins 17 personnes ont été tuées en 2019.

Dans 17 pays d'Afrique subsaharienne, des journalistes ont été arrêtés et détenus arbitrairement en 2019. Au Nigeria, par exemple, on a enregistré 19 cas d'agression, d'arrestation arbitraire et de détention de journalistes, dont beaucoup faisaient l'objet d'accusations controuvées.

Au Burundi, les autorités ont continué à réprimer les activités des défenseurs des droits humains et des organisations de la société civile, notamment en leur infligeant des poursuites et de longues peines d'emprisonnement.

Malgré tout… des victoires !

En dépit du contexte maussade, certaines victoires notables ont été remportées dans le domaine des droits humains l'an dernier.

Au Soudan, des manifestations de grande ampleur ont mis fin au régime répressif d'Omar el Béchir en avril 2019 et les autorités désormais au pouvoir ont promis de vastes réformes destinées à améliorer l'exercice des droits humains. L'État éthiopien, quant à lui, a abrogé la législation encadrant la société civile qui restreignait les droits aux libertés d'association et d'expression et a présenté au Parlement une nouvelle loi remplaçant la législation antiterroriste draconienne.

En RDC, les autorités ont annoncé la libération de 700 détenus, dont plusieurs prisonniers d'opinion.

On a aussi constaté des victoires individuelles. En Mauritanie, le blogueur et prisonnier d'opinion Mohamed Mkhaïtir a été libéré après avoir été détenu arbitrairement pendant plus de cinq ans.

L'impunité pour les violations des droits humains était toujours monnaie courante, mais de modestes avancées ont été réalisées en 2019. En Somalie, la population a vu pointer une lueur d'espoir lorsque le Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM) a reconnu pour la première fois, en avril 2019, avoir tué des civils lors de frappes aériennes visant Al Shabaab, ouvrant ainsi la possibilité pour les victimes d'obtenir réparation.

Par ailleurs, les tribunaux de droit commun de la République centrafricaine ont progressé dans l'examen d'affaires concernant des atteintes aux droits humains commises par des groupes armés. La Cour pénale spéciale a reçu 27 plaintes et commencé ses enquêtes l'an dernier.

En 2019, des militants et des jeunes ont défié l'ordre établi. En 2020, il faut que les dirigeant·e·s écoutent leurs revendications et œuvrent à des réformes qu'il est nécessaire d'amorcer de toute urgence et qui respectent les droits de tous.

---

amnesty.fr

Rapport complet

Guinée. Les voyants au rouge pour les droits humains à l'approche de l'élection

présidentielle (Amnesty)

écrit par GuineePolitique© | 19 mai 2022

- Au moins 70 manifestants et passants tués depuis janvier 2015
- Des journalistes ciblés
- 109 morts en détention

Les autorités guinéennes doivent remédier aux violations des droits
humains qui se multiplient, notamment les homicides de manifestants, les
interdictions de rassemblements pacifiques et la répression des voix
dissidentes, qui risquent de s'aggraver à l'approche de l'élection
présidentielle de 2020, écrit Amnesty International dans un nouveau
rapport publié le 13 novembre 2019.

Intitulé *Guinée. Les voyants au rouge à l'approche de l'élection présidentielle de 2020*, ce document expose la situation des droits humains qui s'est dégradée entre janvier 2015 et octobre 2019, et dénonce l'homicide de 70 manifestants et passants et d'au moins trois membres des forces de sécurité. Il met en garde contre la montée des tensions politiques, dans un contexte où les craintes sont vives que le président Alpha Condé ne modifie la Constitution pour briguer un troisième mandat.

Neuf manifestants ont été tués le mois dernier lors des

manifestations contre une éventuelle révision de la Constitution. Les leaders des mouvements pro-démocratie et de nombreux manifestants ont été arrêtés. C’est un affront pour les droits humains et une tentative violente visant à museler la dissidence. Marie-Evelyne Petrus Barry, directrice pour l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale à Amnesty International.

« Neuf manifestants ont été tués le mois dernier lors des manifestations contre une éventuelle révision de la Constitution. Les leaders des mouvements pro-démocratie et de nombreux manifestants ont été arrêtés. C’est un affront pour les droits humains et une tentative violente visant à museler la dissidence », a déclaré Marie-Evelyne Petrus Barry, directrice pour l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale à Amnesty International.

« Les autorités guinéennes doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apaiser les tensions, protéger les droits humains et sauver des vies avant, pendant et après les prochaines élections. Nous demandons au gouvernement du président Alpha Condé de mettre fin au règne de la peur et de la répression en modifiant la législation relative à l’usage de la force lors de rassemblements publics et en retirant les forces armées militaires des zones de manifestation. »

Amnesty International publie son rapport avant l’Examen

périodique
universel (EPU) de l'ONU sur la Guinée en janvier 2020. Ce rapport
évalue la situation des droits humains depuis l'EPU de janvier 2015.
Aujourd'hui, la Guinée a aboli la peine de mort, ce qui constitue une
avancée notable.

Cependant, dans bien d'autres domaines, les autorités n'ont pas été à la hauteur de leurs engagements.

Amnesty International a constaté que 70 manifestants et passants ont
été tués dans le cadre de manifestations entre janvier 2015 et
octobre 2019. Si l'organisation n'a pas pu confirmer les circonstances
de tous les décès, les témoignages du personnel médical et de témoins
ainsi que le type de munitions utilisées indiquent qu'au moins 59 des
victimes semblent avoir été tuées par la police et la gendarmerie. Parmi
les victimes, un enfant de sept ans qui, selon des sources médicales, a
été touché par une balle perdue en octobre 2015.

En outre, Amnesty International déplore l'homicide d'Amadou Boukariou
Baldé, un étudiant battu à mort par des gendarmes déployés pour
disperser une manifestation à l'Université de Labé, dans le centre de la
Guinée, le 31 mai 2019.

Ce rapport révèle aussi que des centaines de personnes, dont des
enfants de seulement quatre ans, ont été blessées par les

forces de
sécurité qui ont fait usage de balles réelles, de matraques et de gaz
lacrymogènes.

L’une des victimes est Mamadou Hady Barry, 10 ans, touché dans le dos
par une balle alors qu’il rentrait chez lui depuis l’école coranique à
Conakry, le 13 novembre 2018. Grièvement blessé, il a été pendant
plusieurs mois incapable de marcher.

Ces dernières années, le gouvernement a interdit de manière
arbitraire de nombreuses manifestations. Les défenseurs des droits
humains et les journalistes sont convoqués, détenus ou arrêtés par la
police, uniquement parce qu’ils exercent leurs droits à la liberté
d’expression et de réunion pacifique.

Au moins 60 membres du Front national pour la défense de la
Constitution (FNDC), un groupe pro-démocratie ont été arrêtés depuis le
12 octobre 2019. Un tribunal a condamné cinq de leurs dirigeants à des
peines allant jusqu’à un an de prison pour avoir appelé à manifester
pacifiquement. Des dizaines de participants ont été condamnés à un an de
prison pour avoir assisté à un « rassemblement illégal ».

En outre, le rapport dévoile que les journalistes sont pris pour
cibles ou agressés par des membres des forces de sécurité, et que des
médias sont suspendus.

À titre d'exemple, Aboubacar Algassimou Diallo, présentateur radio à Lynx FM, et Souleymane Diallo, administrateur général, ont été convoqués par la police les 19 et 20 août derniers, après avoir diffusé l'interview d'une femme qui accusait le ministre de la Défense de détournement des fonds destinés aux Casques bleus guinéens.

Amnesty International a constaté une surpopulation carcérale généralisée dans les établissements pénitentiaires guinéens. À la prison centrale de Conakry, qui a la capacité d'accueillir 500 prisonniers, 1 468 personnes sont détenues. Au moins 109 personnes sont mortes en détention pendant la période que couvre le rapport.

Ce document recense également des cas de torture et de mauvais traitements, particulièrement en garde à vue – passages à tabac, viols, recours à des positions douloureuses, brûlures et privation de sommeil notamment.

L'impunité continue de régner en Guinée. Les familles de personnes tuées lors des manifestations ont déposé des dizaines de plaintes, parfois en fournissant des informations précises sur les unités des forces de sécurité déployées, notamment des noms et des plaques d'immatriculation.

Pourtant, un seul cas a donné lieu à des poursuites judiciaires. En février 2019, un capitaine de police a été condamné pour

l'homicide en
2016 d'un passant lors de manifestations, et ce pour la première fois
depuis qu'un membre des forces de sécurité avait été déféré à la justice
en 2010.

Les poursuites judiciaires concernant l'homicide de plus de 150 manifestants pacifiques et les viols et violences sexuelles infligés
à plus de 100 femmes dans le stade de Conakry en 2009, ne progressent
guère.

Afin de briser le cycle de la violence en Guinée à l'approche de
l'élection présidentielle de 2020, les autorités doivent faire savoir
avec force que les violations des droits humains ne seront pas tolérées.

Marie-Evelyne Petrus Barry.

> *« Afin de briser le cycle de la violence en Guinée à l'approche de l'élection présidentielle de 2020, les autorités doivent faire savoir avec force que les violations des droits humains ne seront pas tolérées », a déclaré Marie-Evelyne Petrus Barry.*

« Enfin, elles doivent cesser de museler les voix dissidentes. »

amnesty

Chronologie : 121 articles de presse pour comprendre la dérive répressive du régime de Alpha Condé [avril 2011 à octobre 2019]

écrit par GuineePolitique© | 19 mai 2022

Plongé dans les archives de RFI de 2011 à 2019, nous avons lu 121 articles de presse sur la Guinée qui traitent des sujets : répressions de manifestations, violences policières, arrestations d'opposants, de journalistes et d' artistes, condamnation d'opposants, manifestants tués, violations de droit de l'homme, torture, violences interethniques, interdiction de manifestations, violation de la liberté de la presse, assassinats ciblés. De façon chronologique, nous vous rappelons les faits qui témoignent du caractère répressif du régime de Alpha Condé.

Avril 2011, sept partisans de l'opposant guinéen Cellou Dalein Diallo ont été condamnés à 1 an de prison ferme pour avoir participé le 3 avril à un rassemblement interdit par le gouverneur de Conakry. Au total, 60 membres de l'UFDG étaient jugés devant les tribunaux.

Mai 2011, au moins 25 morts, plusieurs blessés dont 17 dans un état grave et 21 bâtiments incendiés, c'est le bilan d'un conflit interethnique qui a dégénéré dans le district de Galakpaye, localité du sud-est de la Guinée. Les violences, entre autochtones originaires de la région des Kpèles et des Malinkés venus d'autres parties de la Guinée, ont éclatées dans la nuit du lundi 2 mai au mardi 3 mai 2011. Les tensions entre ethnies sont courantes en Guinée, mais habituellement à l'occasion de scrutins électorales, comme se fut le cas lors de l'élection présidentielle de 2010.

Mai 2011, les trois militaires affectés à la protection rapprochée du leader de l'opposition Cellou Dalein Diallo, ont été condamnés jeudi 12 mai 2011 à deux ans de prison ferme pour « participation à un rassemblement interdit et trouble à l'ordre public ». Ils s'étaient rendus le 3 avril à l'aéroport de Conakry pour accueillir Cellou Dalein Diallo de retour en Guinée après près de quatre mois d'absence

Juillet 2011, des tirs nourris ont été entendus pendant près de trois heures ce mardi 19 juillet 2011 au matin dans le quartier de la résidence du président guinéen Alpha Condé à Conakry. Selon la radio d'Etat guinéenne, la résidence aurait été touchée par une roquette. François Fall, ministre-secrétaire général de la présidence, a déclaré que le président Condé était « sain et sauf ». Alpha Condé qui s'est exprimé dans la matinée appelant au calme et à la vigilance. Les combats auraient fait un mort. A la suite de l'attaque, l'ancien chef d'état-major de l'armée guinéenne, le général Nouhou Thiam a été arrêté, selon sa femme.

Juillet 2011, au lendemain de la tentative d'assassinat contre Alpha Condé, 37 militaires guinéens ont été arrêtés ce mercredi 20 juillet 2011. Il s'agit pour la plupart de proches du général Sékouba Konaté, ancien président du régime de transition, et de l'ancien chef de la junte militaire Moussa Dadis Camara. Tous sont détenus au siège de l'état-major de la gendarmerie nationale à Conakry.

Juillet 2011, le parquet a ouvert une information judiciaire en Guinée après l'attaque contre la résidence du président Alpha Condé mardi dernier. Selon l'avocat général, des véhicules, des armes, des munitions et une importante quantité de drogue ont été saisis. Au total, ce sont maintenant 40 militaires qui ont été interpellés depuis l'assaut. On a appris ce vendredi 22 juillet l'arrestation du colonel Algassimou Barry, longtemps préfet de N'Zérékoré et celle du général Bachir Diallo, ancien directeur de cabinet du général Sékouba Konaté, qui a dirigé la transition.

Juillet 2011, en Guinée, les médias nationaux ont reçu l'interdiction provisoire d'évoquer l'attentat contre la vie du chef de l'Etat qui a eu lieu la semaine dernière. Les émissions à caractère politique sont aussi proscrites jusqu'à nouvel ordre. Plusieurs associations et l'Union des radios et télés libres de Guinée demandent à ce que le CNC, le Conseil national de la communication, revienne sur sa décision.

Juillet 2011, après l'interdiction faite à tout média national guinéen d'évoquer l'attentat contre le président Alpha Condé, la France fait part de sa préoccupation. Elle a dénoncé, ce jeudi 28 juillet, « une atteinte grave à la liberté d'expression ». De leur côté, les médias privés guinéens s'insurgent contre un « acte de censure » et l'association de défense de la liberté de la presse RSF parle de « mesure liberticide ». Les autorités assurent que cette mesure est temporaire.

Septembre 2011, il s'agit d'accusations graves. Le président guinéen Alpha Condé accuse les autorités sénégalaises et gambiennes d'avoir été complices de l'attentat qui l'a visé le 19 juillet 2011. Dans une interview accordée au quotidien sénégalais l'Enquête et à la radio Sud FM, Alpha Condé affirme, ce dimanche 11 septembre 2011, que les gouvernements de ces deux pays ont laissé les préparatifs de cette attaque se dérouler sur leur sol sans réagir. Il dit s'en être déjà ouvert à Madické Niang, le ministre sénégalais des Affaires

étrangères, ainsi qu'à son homologue gambien. Lors de cet entretien, Alpha Condé cite le nom de certains guinéens qui selon lui ont été associés d'une manière ou d'une autre aux préparatifs de l'attaque : Bah Oury, le numéro 2 de l'UFDG, le parti de Cellou Dallein Diallo, Tibou Camara ou encore Amadou Oury Diallo dit Sadaka.

Septembre 2011, le gouvernement sénégalais a déclaré le 12 septembre avoir appris « avec surprise » les accusations d'Alpha Condé, qui le soupçonne de complicité dans un attentat dont il est sorti indemne en juillet. Il nie toute implication après un démenti de la présidence sénégalaise. De son côté, le gouvernement gambien a réfuté les accusations du président Alpha Condé.

Septembre 2011, les forces de l'ordre ont empêché ce mardi 27 septembre 2011 la tenue, à Conakry, d'un rassemblement d'opposants qui entendaient protester contre l'organisation d'élections législatives à une date fixée « unilatéralement » par le pouvoir et la Commission électorale nationale indépendante (Céni), dont ils demandent la restructuration. Un homme de 35 ans a été tué par balle lors des affrontements.

Septembre 2011, au moins deux personnes ont été tuées hier mardi [27 septembre] à Conakry et une trentaine d'autres blessées, selon le bilan officiel des violences qui ont éclaté après l'interdiction d'un rassemblement de l'opposition. Certaines sources avancent le chiffre de quatre morts. Les affrontements ont opposé des partisans de l'opposition aux forces de l'ordre. L'opposition entendait manifester contre l'organisation de législatives le 29 décembre. Elle conteste les modalités d'organisation du scrutin et sa date, décidées selon elle, sans concertation par le gouvernement et la Commission électorale.

Septembre 2011, après les violences ayant opposé les forces de l'ordre à des manifestants qui ont fait au moins deux morts mardi à Conakry, et entraîné plus de 300 arrestations, le

gouvernement guinéen tend la main à l'opposition. Il propose une rencontre aux différents partis pour désamorcer la crise. Une rencontre qui pourrait se tenir dès ce vendredi 30 septembre 2011. L'opposition dénonce depuis quelques jours l'organisation des législatives du 29 décembre, date décidée, selon elle, sans concertation. Elle accuse le pouvoir de préparer des fraudes.

Octobre 2011, le secrétaire général de la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) est sorti indemme d'une attaque à main armée contre son domicile dans la banlieue de Conakry. Quatre hommes portant « des uniformes en treillis de l'armée guinéenne» et des cagoules, a expliqué Amadou Diallo. Une enquête est ouverte.

Octobre 2011, que se passe-t-il au sein de la Céni ? Le limogeage du directeur des opérations de la Céni, Pathé Dieng, crée une situation embarrassante au sein de l'institution. Et c'est même la cacophonie qui règne. Le président guinéen, Alpha Condé, a tapé du poing sur la table.

Novembre 2011, « La torture reste une pratique courante, voire ordinaire » en Guinée. C'est le constat qui ressort d'un rapport de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme dont l'ACAT, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture. Ce rapport est le fruit d'une enquête menée pendant un an par ces organisations.

Février 2012, l'opposition politique guinéenne, réunie autour de l'Alliance pour le progrès et la démocratie, a appelé, le lundi 13 février 2012, à une « journée ville morte » dans le pays. Elle accuse le pouvoir de multiplier les violations des droits de l'homme et de liberté.

Mars 2012, la police a dispersé ce 17 mars 2012 à Conakry une manifestation de l'opposition avec des tirs de grenades lacrymogènes. Des dizaines de personnes ont été arrêtées. Depuis plusieurs mois, l'opposition réclame des élections

législatives « transparentes ». Prévues initialement en décembre dernier, elles ont été reportées au 8 juillet 2012 à la suite de plusieurs interventions de l'opposition qui conteste le processus de leur organisation.

Mars 2012, au moins 15 militants ont été blessés dans l'attaque du siège du parti présidentiel, le Rassemblement du peuple de Guinée, ce samedi 17 mars. Quelques heures plus tôt, la police avait dispersé une manifestation de l'opposition à coups de gaz lacrymogène. L'attaque est intervenue en représailles. Ce dimanche, le siège du Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN) de Lansana Kouyaté, de la ville de Kouroussa, à l'est de la capitale, a également été attaqué.

Avril 2012, un tollé général s'est abattu sur la commission électorale nationale indépendante de Guinée, la Céni, après un nouveau report sine die des élections législatives prévues le 8 juillet et déjà ajournées à plusieurs reprises. Le président guinéen Alpha Condé a expliqué aux médias d'Etat ne pas convoquer les électeurs à la date annoncée, car il n'a pas « la certitude que tout est normal, que tous les problèmes techniques sont réglés ».

Mai 2012, la date des élections législatives guinéennes n'est toujours pas fixée, alors que ce scrutin devait se tenir six mois après l'investiture du président Condé, en décembre 2010. Le 27 avril dernier, évoquant des « problèmes techniques », Alpha Condé a annoncé le report sine die des législatives. Face à ce nouveau retard, l'opposition guinéenne a annoncé, ce lundi 7 mai, l'organisation de manifestations de rues et de meetings pour exiger du gouvernement des législatives transparentes dans les meilleurs délais.

Août 2012, des violences ont éclaté dans la nuit de vendredi 3 à samedi 4 août entre forces de l'ordre et villageois guerzés et tomas dans la localité de Zogota, proche de N'zérékoré, principale ville de la Guinée forestière. Les forces de

l'ordre ont tiré à balles réelles : au moins cinq personnes ont été abattues et plusieurs autres ont été blessées.

Août 2012, en Guinée, la manifestation de l'opposition interdite par les autorités a mal tourné dans la capitale Conakry. Les forces de l'ordre sont intervenues et policiers, gendarmes et militants se seraient affrontés. Des gaz lacrymogènes ont été lancés dans les concessions de leaders de l'opposition, Lansana Kouyaté et Cellou Dalen Diallo.

Septembre 2012, le président de la Commission nationale électorale indépendante (Ceni) de Guinée, Louceny Camara, a annoncé mercredi 5 septembre qu'il quitterait prochainement ses fonctions, à la faveur d'une réorganisation – en cours – de cette institution chargée d'organiser les prochaines élections législatives. Louceny Camara était contesté par l'opposition qui réclamait son remplacement. Cependant, cette concession est jugée mineure par l'opposition qui est encore loin de vouloir revenir au sein de la Ceni.

Novembre 2012, La directrice nationale du Trésor public de Guinée, Aïssatou Boiro, a été assassinée, ce vendredi 10 novembre dans la soirée à Conakry, par des inconnus qui n'ont pas encore été retrouvés. Elle était l'une des personnalités les plus importantes dans la lutte contre le détournement de fonds au sein des services de l'Etat.

Décembre 2012, la ville de Guéckédou, en Guinée forestière, est secouée depuis le 8 décembre par des manifestations pour réclamer le départ du préfet. Boukary Keita exige, selon ses détracteurs, l'adhésion obligatoire de tous les fonctionnaires de la ville au le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), le parti présidentiel. Il y a eu au moins une vingtaine de blessés lors de ces manifestations.

Décembre 2012, la ville de Guéckédou, en Guinée forestière, a encore été secouée le mardi 11 décembre 2012 par des violences entre partisans et adversaires du préfet de la ville, Boukary

Keita. Bilan de ces nouvelles violences : au moins deux morts et des dizaines de blessés.

Février 2013, à trois mois des élections, l'opposition fait de nouveau entendre sa voix. Des milliers d'opposants ont manifesté dans les rues de Conakry, ce lundi 18 février, pour exiger que les élections législatives prévues le 12 mai prochain soient libres et transparentes. Ils réclament notamment le renvoi, sans condition, de l'opérateur sud-africain Way Mark, chargé de mettre à jour le fichier électoral. C'est l'une des rares fois où les autorités ont levé l'interdiction de manifester.

Février 2013, en Guinée, l'opposition se retire du processus électoral pour protester contre l'absence de dialogue avec le pouvoir et le manque de concertation avec le président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Bakary Fofana. Elle ne boycottera toutefois pas les prochaines élections. Il s'agit des législatives, repoussées à plusieurs reprises, qui ont été fixées au 12 mai prochain.

Février 2013, l'opposition guinéenne a encore mobilisé ce mercredi 27 février des milliers de personnes dans les rues de Conakry pour exiger des élections législatives libres et transparentes dont la date est prévue le 12 mai prochain. Une manifestation émaillée d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Le dernier bilan fait état d'au moins 130 blessés.

Mars 2013, une trentaine de responsables de l'opposition au président Alpha Condé sont convoqués par la justice, jeudi 14 mars à Conakry. Ils doivent être entendus dans le cadre d'une enquête ouverte pour faire la lumière sur les violences ayant entraîné neuf morts, à la suite de la manifestation du 27 février dernier.

Mars 2013, des heurts violents ont éclaté à Conakry ce jeudi pour la troisième soirée consécutive. Plusieurs quartiers de

la banlieue ont été secoué par des échauffourées entre forces de l'ordre et jeunes excédés par le manque d'électricité. Des coupures récurrentes depuis plus d'une semaine. La compagnie d'électricité affirme que des travaux d'aménagement à la centrale de Tombo affectent le réseau.

Avril 2013, en Guinée, la date des prochaines législatives est fixée au 30 juin. Le décret est signé du président Alpha Condé. Faute de consensus avec l'opposition sur l'organisation d'un scrutin « libre et transparent », les législatives avaient été maintes fois repoussées. Aussitôt le décret signé, les principaux chefs de l'opposition se sont réunis, dimanche 14 avril, à Conakry, et ont appelé à des manifestations pacifiques dans tout le pays à partir de jeudi, pour protester contre ce qu'ils considèrent comme un « déni de démocratie ».

Avril 2013, des affrontements entre forces de l'ordre et manifestants ont marqué la marche de l'opposition organisée à Conakry ce jeudi 18 avril. Les affrontements ont fait une quinzaine de blessés, et sept personnes ont été interpellées, dont deux leaders de l'opposition. L'opposition dénonce les conditions de l'organisation des élections législatives du 30 juin prochain. En février dernier, une précédente marche s'était soldée par des violences qui avaient alors entraîné la mort de neuf personnes.

Avril 2013, les manifestations et les violences ont repris de plus belle à Conakry. Lors d'une manifestation de l'opposition, ce jeudi 25 avril, dans la capitale guinéenne, au moins une personne a été tuée et dix autres blessées par balle. Des milliers de personnes sont descendues dans les rues à l'appel des opposants au président Alpha Condé. Ces derniers dénoncent toujours les conditions d'organisation des élections législatives du 30 juin prochain.

Mais 2013, le facilitateur de l'ONU, Said Djinnit, peine à trouver un terrain d'entente entre l'opposition et le gouvernement en vue d'instaurer le dialogue entre les deux

parties. Le représentant spécial de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest s'est réuni avec les principaux responsables de l'opposition mais la publication du décret présidentiel, fixant au 30 juin le scrutin législatif, pose toujours problème.

Mai 2013, des heurts ont opposé jeudi 2 mai, à Conakry, les forces de l'ordre et des militants de l'opposition. Des dizaines de personnes ont été blessées dans les deux camps. Les manifestants demandent notamment des élections législatives libres et transparentes. La date du scrutin a été fixée par le président Alpha Condé au 30 juin, ce que l'opposition conteste.

Mai 2013, la contestation se poursuit en Guinée. L'opposition dénonce toujours les conditions d'organisation des législatives du 30 juin prochain. Et réclame le départ de l'opérateur technique Waymark censé réviser le fichier électoral ainsi que la prise en compte du vote des Guinéens de l'étranger. Après la manifestation de jeudi, de nouvelles échaufourrées ont opposé vendredi 3 mai militants de l'opposition et forces de l'ordre dans des quartiers réputés proches de l'opposition à Conakry. Des coups de feu ont éclaté vendredi et il y aurait au moins deux morts. Trois, selon Cellou Dallein Diallo, le président de l'UFDG.

Mai 2013, la situation reste incertaine et un climat précaire règne dans la capitale guinéenne depuis la marche organisée par l'opposition jeudi 2 mai. Une marche pacifique qui a dégénéré en affrontements avec les forces de l'ordre, faisant des dizaines de blessés. Les jours suivants, les forces de l'ordre ont effectué une expédition punitive contre des opposants, pour venger l'un des leurs, qui a succombé à ses blessures.

Mai 2013, en Guinée, les pénuries d'eau et d'électricité à Conakry font des dégâts ! La population manifeste tous les soirs dans les quartiers de la capitale pour protester contre

ces pénuries qui s'aggravent de jour en jour et qui occasionnent des affrontements entre forces de l'ordre et jeunes dans les quartiers comme ce fut le cas dans la nuit de vendredi 10 mai à samedi 11 mai.

Mai 2013, de nouvelles manifestations de l'opposition ont dégénéré jeudi 23 mai. Des dizaines de milliers de manifestants se sont opposés aux forces de l'ordre, dénonçant un processus électoral trop favorable au président sortant, Alpha Condé. Ces heurts ont fait un mort par balle et plusieurs blessés. Si le scrutin législatif a bien lieu le 30 juin prochain, l'opposition ne sera pas représentée, faute d'avoir présenté une liste.

Mai 2013, les échauffourées entre des jeunes de l'opposition et ceux favorables au pouvoir ont continué ce samedi 25 mai. Des sources médicales dénombrent au moins 15 personnes tuées depuis jeudi. Les premières violences ont éclaté jeudi, lors d'une marche d'opposants protestant contre un décret fixant au 30 juin la date des législatives, et se sont poursuivies vendredi. Face à cette situation, l'action des forces de l'ordre suscite des questions.

Juin 2013, des heurts ont éclaté ce mercredi à Conakry entre militants de l'opposition et forces de l'ordre faisant au moins 12 blessés dont 3 par balles selon des services sanitaires. Les militants avaient fait le déplacement pour soutenir Cellou Dalein Diallo accusé de diffamation.

Juillet 2013, des violences intercommunautaires ont éclaté hier, lundi 15 juillet, à Nzérékoré dans l'extrême sud-est de la Guinée, faisant au moins dix morts, de nombreux blessés et des dégâts matériels importants. Les affrontements entre autochtones guerzés et allogènes koniakés d'origine mandingue sont récurrents dans la région.

Juillet 2013, en Guinée, malgré un couvre-feu imposé depuis deux jours, la tension était encore palpable hier soir, mardi,

dans les villes de Koulé et Nzérékoré. Deux communautés du sud-est du pays se déchirent depuis dimanche suite au passage à tabac qui a conduit à la mort d'un jeune homme. Les représailles ont provoqué des violences qui selon le dernier bilan officiel ont fait 16 morts et 80 blessés.

Août 2013, le gouverneur de Conakry a interdit à partir de jeudi toute manifestation liée aux coupures d'électricité après des violences et des heurts avec les forces de l'ordre qui ont fait ces derniers jours plusieurs blessés. Un immeuble de quatre étages abritant le siège et des appartements d'Electricité de Guinée, la compagnie publique, a été saccagé et incendié par des manifestants.

Septembre 2013, le climat politique reste tendu à Conakry malgré le report des législatives du 24 au 28 septembre. Des échauffourées ont éclaté hier, dimanche 22 septembre, dans plusieurs quartiers de Conakry. Le bilan fait état de 24 blessés, selon les autorités. Des affrontements ont opposé des militants du RPG, le parti présidentiel, à ceux de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo, le principal parti d'opposition. Les gendarmes ont dû intervenir durant trois heures pour ramener le calme.

Octobre 2013, une quinzaine de jeunes Guinéens ont été arrêtés entre le 24 et le 25 septembre suite aux violences pré-électorales. Gardés au secret pendant plusieurs jours, ils auraient ensuite été transférés dans un camp militaire à Kankan à plusieurs centaines de kilomètres de là. Les familles ont saisi la justice et chacun s'interroge à Conakry sur cette étrange procédure.

Novembre 2013, des violences ont éclaté le mardi 19 novembre 2013 à Fria. Dans cette ville minière de l'Ouest guinéen, des milliers de jeunes gens et de femmes ont laissé éclater leur colère en raison des pénuries récurrentes d'eau et d'électricité. Cette manifestation a fait de nombreux blessés et de dégâts matériels.

Novembre 2013, l'opposition guinéenne entend protester contre ce qu'elle appelle le « hold-up » du pouvoir aux élections législatives du 28 septembre, des élections remportées par le parti du président Alpha Condé. L'appel de l'opposition pour une « journée ville morte », ce lundi 25 novembre, a été relativement suivi. Et la journée a surtout été marquée par des violences.

Décembre 2013, en Guinée, la situation reste tendue à Fria. Mardi, la ville située à environ 160 km à l'est de Conakry, a été le théâtre d'affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants, faisant six blessés légers d'après les hôpitaux. La tension s'accentue dans la cité minière depuis que son usine d'alumine a fermé il y a 20 mois. La ville, qui dépendait entièrement de l'activité de l'usine, continue de s'enfoncer dans la crise. Seul le centre-ville est alimenté en électricité.

Décembre 2013, la criminalité refait surface en Guinée. L'inquiétude grandit dans la population. Le bilan est lourd pour cette fin d'année 2013 : on a enregistré en quelques mois plus d'une vingtaine d'attaques à mains armées dont certaines meurtrières dans le pays.

Décembre 2013, ces dernières années, les cas de violence meurtrière se sont multipliés en Guinée. Lundi 16 décembre, à Kankan, le fief traditionnel du parti présidentiel d'Alpha Condé dans l'est du pays, des affrontements ont fait au moins trois morts depuis samedi. La gendarmerie a été saccagée lors d'une manifestation contre la mort d'un footballeur frappé par les forces de l'ordre. Un cycle de violences alimenté par le règne de l'impunité.

Février 2014, Deux personnes ont été tuées et au 33 légèrement blessées lors d'émeutes, à Conakry, ce mardi 18 février. Ces violences ont eu lieu à la suite du manque chronique de courant électrique en Guinée. Des milliers de jeunes gens ont laissé éclater leur colère dans plusieurs quartiers de la

banlieue de Conakry où les forces de l'ordre, déployées en masse, ont affronté les manifestants.

Mars 2014, Des centaines de femmes ont manifesté lundi à Conakry pour protester contre les pénuries d'eau dans leurs quartiers depuis plusieurs mois. Elles ont barricadé le grand carrefour et empêché la circulation sur le boulevard le Prince, l'un des grands axes routiers, qui mène vers le centre-ville de la capitale guinéenne.

Avril 2015, en Guinée, l'opposition s'insurge contre les agressions dont sont victimes des personnalités politiques depuis plusieurs mois. Après l'assassinat d'un ancien ministre en février, le porte-parole de l'opposition Aboubacar Sylla a été poursuivi par des motards qui ont fait feu sur son véhicule, le dimanche 5 avril.

Avril 2015, un appel de l'opposition à manifester pour protester contre l'insécurité en Guinée a paralysé ce lundi 13 avril la ville de Conakry (plus de 2 millions d'habitants), faisant au moins neuf blessés par balle à la suite d'échauffourées entre manifestants et forces de l'ordre.

Avril 2015, six personnes ont comparu suite aux violentes manifestations du début de semaine à Conakry, jeudi 16 avril, au tribunal de Mafanco, en banlieue de la capitale. Cinq ont été condamnées à des peines de deux à six mois de détention pour « troubles à l'ordre public ». Dans le même temps, 36 personnes devaient comparaître devant un autre tribunal, à Dixinn, dans une procédure de flagrant délit. Mais le jugement a été reporté à lundi prochain.

Avril 2015, après les violents affrontements de la semaine dernière et malgré l'interdiction, de nouvelles manifestations de l'opposition ont eu lieu lundi à Conakry. L'opposition guinéenne demande toujours l'annulation du calendrier électoral.

Avril 2015, l'opposition avait appelé à manifester à Conakry,

ainsi que dans plusieurs villes de l'intérieur du pays, ce jeudi 23 avril, pour contester le calendrier électoral. Elle exige en effet que les élections communales se tiennent avant le scrutin présidentiel prévu en octobre prochain. Mais jeudi soir, l'opposition déplore l'usage de la force par les autorités pour empêcher ce rassemblement qu'elle juge « pacifique ». Une manifestation dans la ville de Labé a fait un mort.

Mai 2015, C'est le bilan de la manifestation nationale organisée lundi 4 mai à Conakry et dans les principales villes du pays pour demander une révision du calendrier électoral. Une trentaine de personnes ont par ailleurs été déférées devant la justice. Une trentaine de personnes arrêtées ont été déférées devant la justice mardi 5 mai. Parmi elles, des mineurs de 11, 12 ou 13 ans.

Juin 2015, la Haute autorité de la communication de Guinée s'est attiré les foudres de la profession cette semaine avec une série de décisions que les journalistes qualifient de liberticides. Après une levée de boucliers de la presse, la HAC a fait marche arrière sur certains points. Mais pour les journalistes, c'est l'ensemble du texte qu'il faudrait modifier. Depuis le 1er juin et jusqu'à l'élection, la Haute autorité de la communication (HAC) entend surveiller de près ce qui se dit et s'écrit dans les médias guinéens.

Mai 2015, en Guinée, l'Assemblée nationale a adopté, le 2 juin, un texte de loi sur le maintien de l'ordre public. Ce texte définit quand et comment la force peut être utilisée en vue de maintenir l'ordre lors des manifestations. Une nouvelle mesure qui inquiète les organisations de défense des droits de l'homme, mais qui est défendue par le gouvernement. Ce texte de loi comporte des lacunes graves que dénonce Amnesty International.

Août 2015, Human Rights Watch dénonce les « excès et crimes commis par les forces de sécurité en Guinée », où l'ONG a

dénombré deux morts et 146 blessés au cours des manifestations d'avril et mai dernier. Elle réclame aux autorités la fin de l'impunité et un plus grand contrôle des forces de l'ordre.

Août 2015, en Guinée, un journaliste est porté disparu depuis deux semaines. Chérif Diallo travaillait pour le groupe privé Hadafo médias et il est introuvable depuis le 23 juillet dernier. La police ne dispose pas de piste fiable pour le moment, mais ses proches n'excluent pas un enlèvement. Ce mercredi, des dizaines de journalistes et des membres de la société civile guinéenne ont organisé une marche silencieuse à Conakry pour exiger des autorités guinéennes de faire toute la lumière sur cette affaire.

Août 2015, en Guinée, Ousmane Gaoual Diallo, le député de l'opposition Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) de l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo, a été arrêté et écroué à la prison de Conakry. Depuis dix jours, il était recherché par les forces de sécurité pour coups et blessures volontaires sur un opérateur économique guinéen chargé d'importer des véhicules pour les parlementaires ; le député n'ayant, semble-t-il, pas reçu le sien. Une altercation a alors éclaté entre lui et cet opérateur qui a été légèrement blessé.

Octobre 2015, des affrontements ont opposé pendant deux jours des militants de partis politiques rivaux dans l'extrême sud-est de la Guinée. Ces heurts ont déjà fait de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels ; le ministre de la Sécurité a condamné ces violences et a appelé au calme. Ces affrontements entre partisans du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) au pouvoir et de l'opposition de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) ont éclaté à N'Zérékoré le vendredi 2 octobre au moment où Alpha Condé lui-même devait atterrir dans la région

Octobre 2015, le bilan des affrontements qui ont duré deux jours entre militants de partis politiques rivaux à N'Zérékoré

dans l'extrême sud-est de la Guinée s'alourdit. On parle désormais d'un mort et de dizaines de blessés selon des sources officielles et indépendantes à une semaine de l'élection présidentielle.

Octobre 2015, des dizaines de femmes de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), principal parti d'opposition en Guinée, ont manifesté vendredi 31 octobre devant les ministères de la Justice et celui des Droits de l'homme et des libertés publiques pour exiger la libération de plus de soixante des leurs, détenus depuis mi-septembre et à l'approche du scrutin présidentiel du 11 octobre dernier. Ces responsables, militants et sympathisants de l'UDFG ont été arrêtés lors d'échauffourées entre eux et les militants du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), le parti présidentiel qui eux n'ont pas été inquiétés.

Décembre 2015, depuis plus de deux semaines, la localité de Kintinian, zone aurifère par excellence, près de la préfecture de Siguiri, est soumise à une intense pression qui a pour but de pousser les populations locales à déguerpir. L'Etat guinéen veut céder cette zone à une société aurifère qui exploite l'or dans la région depuis une vingtaine d'années. Pour tenter de mettre fin à la résistance des populations de Kintinian, les autorités ont employé ce samedi les grands moyens. Elles ont notamment déployé un important contingent de soldats, qui ont d'abord, selon des sources, utilisé du gaz lacrymogène et des matraques, avant de tirer à balles réelles.

Avril 2016, en Guinée, les femmes de l'opposition sont en colère contre les autorités locales. Elles les accusent de séquestration et de détention illégale de leurs époux et enfants sans jugement depuis plusieurs mois. Mardi 19 avril, l'ambiance était toute particulière face à un impressionnant dispositif sécuritaire dans les principales rues qui mènent au grand port autonome de Conakry. Une manifestation autorisée puis interdite à la dernière minute a provoqué l'ire des femmes de l'opposition guinéenne. Elles voulaient dénoncer **la**

dictature « *du régime guinéen et exiger la libération de tous les opposants* » arbitrairement détenus dans les prisons guinéennes.

Mai 2016, la douleur s'est abattue sur la principale formation de l'opposition guinéenne. Le parti de l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo a enregistré la mort d'un de ses agents de sécurité, en détention depuis mi-février 2016. Mamadou Saïdou Bah avait été arrêté au lendemain d'échauffourées, qui avaient conduit à la mort d'un journaliste indépendant près du siège de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG).

Mai 2016, y aura-t-il un 3e mandat pour Alpha Condé en Guinée ? Depuis une semaine, le débat ne désenfle pas. Le sujet s'est invité dans les conversations des Guinéens, sur internet, sur les radios, les télévisions. Alors certes, 2020 est encore loin, mais la question est posée. Il y a une semaine, lors d'une conférence de presse, le chef de l'Etat Alpha Condé a laissé planer le doute.

Juin 2016, en Guinée, des heurts et des dégâts ont à nouveau été enregistrés, pour la seconde journée consécutive, dans la ville de Mali, dans le nord du pays. Des échauffourées ont éclaté entre la population locale et des hommes du camp militaire qui ont torturé un chauffeur d'un camion qui a été grièvement blessé. Des heurts, des dégâts, des soldats qui ont tiré à balle réelle et de nombreux blessés. Tout a commencé quand un convoi militaire a été ralenti par un camion. Tout est parti du traitement inhumain et dégradant infligé à un citoyen de la ville de Mali par les hommes du colonel Issa Camara, le commandant du camp militaire de la ville.

Juin 2016, plusieurs associations de la presse guinéenne ainsi que l'ONG Reporters sans frontières (RSF) ont dénoncé mercredi 29 juin le passage à tabac d'un journaliste par la garde présidentielle à Conakry, lors d'un reportage au siège du parti au pouvoir samedi dernier. Abdoul Malick Diallo,

collaborateur de l'hebdomadaire guinéen *Le Populaire* et du site Aminata.com, s'était rendu au siège du parti au pouvoir afin de couvrir les travaux de son assemblée générale hebdomadaire quand un membre de la garde présidentielle l'a pris à partie.

Août 2016, Véritable démonstration de force de l'opposition guinéenne ce mardi 16 août, dans les rues de Conakry où, au moins 700 000 personnes selon les organisateurs (moins de 500 000 selon les forces de l'ordre), ont défilé à l'appel de l'opposition pour exiger plus de démocratie, de justice, de sécurité et de liberté face au régime d'Alpha Condé. « *Alpha démissionne* », c'est par ce slogan que le porte-parole de l'opposition, Aboubacar Sylla, a entamé son discours sur l'esplanade du stade du 28 septembre.

Février 2017, des fumées noires visibles dans la banlieue de Conakry. Depuis ce lundi matin, en Guinée, des affrontements opposent des jeunes aux forces de l'ordre. Des barricades ont été érigées, des véhicules brûlés. Les manifestants réclament la reprise des cours alors que les enseignants sont en grève depuis deux semaines. Les écoles sont fermées, mais un accord a été trouvé dimanche soir entre les syndicats et le gouvernement.

Février 2017, les syndicats ont suspendu leur grève, ce lundi 20 février, suite à la signature d'un accord après 13 jours de négociations. Pourtant de violentes manifestations ont éclaté principalement dans la banlieue de la capitale guinéenne, faisant au moins cinq morts selon le gouvernement, à Cosa, sur l'axe Bambeto – Hamdalaye mais également à Gbessia, près de l'aéroport, Dabondy ou Yimbaya, des zones habituellement calmes.

Mars 2017, Un enfant a été tué mardi 14 mars à Guéckédou, en Guinée forestière, et quatre autres personnes ont été blessées, a confirmé le préfet. C'est le bilan de graves incidents qui ont éclaté à l'annonce de la condamnation de

l'ancien maire de la ville de Koundou, Désiré Koundouno, qui avait refusé d'entrer au RPG, le parti du président Alpha Condé, avant d'être démis de ses fonctions. Il a été condamné mardi à trois ans de prison ferme pour détournement de fonds. Quand le jugement a été rendu, la foule dispersée, les forces de l'ordre auraient fait usage de leurs armes, selon plusieurs témoignages. Un enfant a été tué. Deux femmes seraient encore à l'hôpital.

Juillet 2017, en Guinée, le président Alpha Condé n'a encore rien dit sur ses intentions de modifier ou non la Constitution pour briguer un troisième mandat mais ses partisans s'activent et appellent de tous leurs vœux cette modification. Et après l'opposition, c'est la société civile qui se mobilise pour dénoncer ces appels. Mais l'artiste reggae guinéen Elie Kamano a été empêché de défiler pacifiquement, lundi 17 juillet: il a été arrêté et placé en garde à vue par la police.

Juillet 2017, Des artistes guinéens se placent en première ligne pour le combattre l'option d'un troisième mandat pour le président guinéen. La semaine dernière, c'était le reggaeman et militant Elie Kamano qui a été arrêté et écroué pendant plus de 24 heures. Ce mardi, c'est un autre artiste rasta, Takana Zion, surnommé «l'artiste du peuple» qui est descendu dans les rues pour protester avant de se faire arrêter par les forces de l'ordre.

Août2017, des dizaines de milliers de personnes ont répondu ce mercredi 2 août à l'appel de l'opposition guinéenne pour exiger du président Alpha Condé le respect des accords politiques de 2016. Des accords signés entre l'opposition et la mouvance présidentielle le 12 octobre 2016.

Septembre 2017, l'abondance des mines et la multitude des sociétés minières qui exploitent la bauxite dans la région de Boké, dans le nord-ouest de la Guinée, ne font pas le bonheur des populations locales. Cette semaine, il y a eu une seconde manifestation meurtrière depuis le début de l'année pour

exiger le rétablissement des services sociaux de base. Les soldats ont fait usage de leurs armes à feu faisant au moins un mort et de nombreux blessés. C'est une accumulation de promesses non tenues qui a mis le feu aux poudres et jeté des centaines de personnes dans les rues de Boké.

Septembre 2017, ce vendredi 22 septembre, cela fait déjà dix jours que les habitants de Boké, dans le nord-ouest du pays, protestent contre l'absence d'électricité et d'eau, notamment. Des violences qui ont déjà fait deux morts et des dizaines de blessés. Jeudi, les manifestants, en majorité des jeunes, s'en sont pris à des bâtiments publics de la ville voisine de Kolaboui. Les manifestants se sont en fait attaqués à des symboles de l'Etat. Les manifestants s'en sont pris aux symboles de l'Etat et aux symboles de l'activité minière. Des édifices publics comme la sous-préfecture, la mairie, ou encore le poste de gendarmerie ont été incendiés.

Octobre 2017, c'est la troisième marche en trois semaines à Conakry. L'opposition guinéenne a appelé dans les rues ses sympathisants mercredi 4 octobre pour marcher contre l'utilisation des armes à feu par les forces de l'ordre les jours de manifestations. Il y a deux semaines, deux manifestants ont succombé à leurs blessures par balle. D'abord interdite puis finalement autorisée par les pouvoirs publics, ce mercredi, la marche sous haute tension à cause des risques de dérapages était très encadrée.

Novembre 2017, sale temps pour la presse privée guinéenne : des dizaines de journalistes venus soutenir un des leurs, détenu, ont été brutalisés dans une gendarmerie de Conakry. Pour avoir campé dans la cour de l'escadron de gendarmerie de Matam, pour soutenir un des leurs, détenu dans ces locaux, les journalistes guinéens ont eu droit à un traitement inhumain et dégradant. Des bastonnades à l'aide de ceinturons, des coups de matraque, des coups de pied, tout était permis pour faire comprendre aux journalistes qu'ils n'étaient pas les bienvenus.

Novembre 2017, en Guinée, Espace FM est suspendue pour 7 jours. Cette décision émane de la Haute autorité de la communication. L'instance reproche à la radio d'avoir diffusé des informations « susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Etat ». Dernier épisode d'une semaine de tensions entre autorités et journalistes. Lundi déjà un patron de presse avait été placé en garde à vue et mardi une dizaine de journalistes ont été violentés par des forces de l'ordre.

Novembre 2017, des centaines de représentants de médias sont descendus, hier, mardi 7 novembre, dans les rues de Conakry pour dénoncer les exactions des forces de l'ordre contre les journalistes et l'indifférence de la Haute autorité de la communication. Aboubacar Camara, est le directeur de la radio et TV Gangan. Il a été arrêté et incarcéré dans une brigade de gendarmerie

Novembre 2017, en Guinée, l'abondance des mines dans le nord-ouest du pays ne fait pas le bonheur de tout le monde. Les manifestations pour exiger de meilleures conditions de vie ne faiblissent pas. Cette fois, c'est la localité de Sangarédi qui est en ébullition. Des heurts opposent depuis jeudi des manifestants aux forces de l'ordre. Deux jeunes qui protestaient contre les coupures d'électricité et d'eau ont été blessés par balle samedi 11 novembre dans la ville minière au cours de heurts avec la police.

Novembre 2017, en Guinée, plusieurs manifestations d'élèves ont eu lieu dans de nombreux quartiers de la capitale. Un collégien a été tué ce lundi 20 novembre et plusieurs autres personnes ont été blessées. Les écoliers réclament la reprise des cours, car depuis une semaine, une partie des enseignants du primaire et du secondaire sont en grève et désertent les salles de classe.

Février 2018, alors que les Guinéens attendent toujours les résultats des élections communales de dimanche, les incidents violents se multiplient dans le pays. Un incendie volontaire a

notamment entrainé la mort de cinq enfants mardi 6 février *à Kalinko* (préfecture de Dinguiraye). Le gouvernement et le parti au pouvoir appellent au calme.

Février 2018, encore des violences et des victimes en Guinée où deux jeunes gens ont été tués ce lundi lors d'une descente des forces de l'ordre dans un quartier réputé favorable à l'opposition. Outre ces deux morts, les violences ont fait plusieurs blessés. Encore deux jeunes arrachés à l'affection de leur famille dans des heurts entre forces de l'ordre et manifestants dans les rues de Conakry. Deux nouvelles victimes qui allongent la liste des jeunes tombés sous les balles des forces de l'ordre dans ce quartier favorable à l'opposition, relançant du coup le débat sur l'utilisation des armes à feu dans le maintien d'ordre en Guinée.

Février 2018, un gendarme a été tué le 19 février dans des heurts entre manifestants et forces de l'ordre dans la banlieue de Conakry, en Guinée. Les manifestations étaient liées à la grève des enseignants qui réclament de meilleures conditions de travail.

Février 2018, en Guinée, au moins une personne a été tuée par balle et plusieurs personnes ont été blessées, ce lundi 26 février, lors de heurts entre forces de l'ordre et jeunes manifestants à Conakry, dans le quartier de Hamdallaye. L'opposition avait lancé un appel à une journée « ville morte » pour protester contre ce qu'elle appelle la « fraude généralisée » lors du scrutin communal du 4 février dernier. Son appel, largement suivi, coïncidait avec la grève de deux autres syndicats, celui de l'Education et celui de l'Union générale des travailleurs de Guinée.

Mars 2018, en Guinée, la tension monte et la crise socio-politique continue. A Conakry, des manifestations ont éclaté, ce lundi 12 mars, dans de nombreux quartiers de la capitale, notamment dans le centre administratif. Côté politique, l'opposition avait appelé à une journée ville morte car elle

continue de contester les résultats des élections locales du 4 février. Côté social, les enseignants entament leur cinquième semaine de grève et réclament un réajustement de salaire.

Mars 2018, dans un rapport publié ce 13 mars, l'organisation de défense des droits de l'homme dénonce l'impunité vis-à-vis des auteurs des attaques récurrentes contre des groupes de presse alors que le climat politique et social se « délétère » en Guinée, selon un communiqué.

Mars 2018, trois jeunes gens ont été assassinés lors de la dernière manifestation de l'opposition, mercredi dernier, ce qui a provoqué un déferlement d'une foule de mères de familles jusque dans les bureaux du médiateur de la République, Mohamed Saïd Fofana. Jeudi 15 mars, au cours d'un point de presse, le parquet de Conakry a essayé de défendre les forces de l'ordre en accusant des manifestants armés dont un a été mis aux arrêts en février 2018.

Mars 2018, en Guinée, quatre manifestants tués par balle la semaine dernière lors de manifestations de l'opposition ont été inhumés ce lundi 19 mars. L'opposition demande la mise en place d'une commission internationale indépendante pour enquêter sur les 94 tués lors de manifestations politiques depuis l'accession au pouvoir d'Alpha Condé en 2010. Le gouvernement rejette, quant à lui, toute idée d'une telle commission. Cellou Dalein Diallo **réclame justice pour les 94 morts** et justice aussi pour les élections locales du 4 février dernier.

Mars 2018, en Guinée, une nouvelle journée de mobilisation de l'opposition a eu lieu jeudi 22 mars. Son chef de file, Cellou Dalein Diallo, continue de contester, et ce depuis le 4 février dernier, les résultats des élections locales. A l'appel de l'UFDG, son parti, des militants et sympathisants ont manifesté. Si la marche a été acceptée par les autorités, l'itinéraire lui n'a pas été validé. Tibou Camara, ministre conseiller et émissaire de la présidence a même tenté une

médiation de dernière minute au domicile de Cellou Dalein Diallo, avant le départ. Mais le leader de l'UFDG a campé sur ses positions. Dès le début de la manifestation, des affrontements ont éclaté entre manifestants et forces de l'ordre.

Mars 2018, les femmes de l'opposition guinéenne ne décolèrent pas. Elles sont une nouvelle fois descendues par centaines dans les rues pour exprimer leur mécontentement face aux exactions policières et aux tueries de leurs militants dont est victime l'opposition à chacune de ses manifestations. Selon celle-ci, au moins 94 des leurs ont été tués depuis 2011 rien qu'à Conakry par les forces de l'ordre dans les manifestations politiques. Hier, mercredi 28 mars, elles étaient chez le ministre de la Justice pour exiger des enquêtes et des poursuites contre les auteurs des crimes.

Avril 2018, un tribunal de Conakry a condamné ce lundi 9 avril à 18 mois de prison ferme un responsable du principal parti d'opposition guinéen, Ibrahima Sory Camara, pour «outrage, injures et diffamation» à l'encontre du président Alpha Condé. Il a été conduit sous bonne escorte policière à la prison civile de Conakry.

Juillet 2018, en Guinée, l'augmentation du prix du carburant à la pompe de 25% n'est pas du goût des forces sociales et des syndicats dont la mobilisation ne faiblit pas depuis le 1er juillet. Hier lundi, des affrontements ont éclaté un peu partout dans la capitale guinéenne entre forces de l'ordre et manifestants à la suite de l'interdiction, par le gouvernorat de la ville de Conakry, d'une marche de protestation dite « marche de la dignité » par ses organisateurs.

Octobre 2018, un jeune a été tué mardi 16 octobre à Conakry lors de la seconde journée « ville morte » organisée par l'opposition guinéenne qui dénonce la corruption et des manipulations dans la mise en place des conseils communaux.

Octobre 2018, alors qu'un adolescent a été tué par balle, mardi 23 octobre, en marge de la manifestation interdite de l'opposition guinéenne, Cellou Dalein Diallo, chef de file de l'opposition, a indiqué que sa voiture avait été visée par un tir.

Novembre 2018, deux hommes ont été tués mercredi soir par des tirs de militaires guinéens dans une banlieue de Conakry secouée dans la journée par des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. L'opposition guinéenne avait appelé à une journée ville morte pour protester contre, selon elle, les violations des accords signés entre elle, la mouvance présidentielle et le gouvernement sur les installations des élus locaux du scrutin du 4 février 2018.

Novembre 2018, en Guinée, le calme est revenu depuis ce 10 novembre au matin à Wanindara. Selon ses habitants, ce quartier populaire de la capitale Conakry était en proie à la violence policière depuis ce 8 novembre après la mort de trois personnes, deux civils et un policier. Hier, le ministre de la Sécurité publique a annoncé dans un communiqué des enquêtes pour « rechercher et traduire en justice les auteurs de ces multiples cas de meurtres, d'agression et de vandalisme ».

Novembre 2018, en Guinée, la marche des femmes de l'opposition de ce 13 novembre a été dispersée par des jets de gaz lacrymogènes dans la capitale, Conakry. Quelques centaines de manifestantes se sont réunies mardi 13 novembre à Conakry, la capitale de la Guinée, pour protester contre les violences policières et réclamer justice pour les personnes qui ont perdu la vie en marge des manifestations politiques.

Novembre 2018, le 7 novembre, deux jeunes Guinéens étaient tués devant leur concession dans le quartier de Wanidara, en banlieue de Conakry. Selon les témoignages recueillis par notre correspondant sur place, les proches des victimes imputent le drame à des « militaires portant des bérets rouges ». La diffusion de ce reportage a entraîné l'annulation

de l'accréditation de notre confrère par la HAC, la Haute autorité de la communication, après une plainte du ministère de la Défense. Mouctar Bah a tenté, dès le lendemain, de joindre les autorités civiles et militaires pour obtenir leurs commentaires sur ces témoignages, sans succès. La HAC a demandé que la parole soit donnée au ministère de la Défense.

Décembre 2018, en Guinée Conakry, des opposants politiques, membres du parti Bloc libéral ont entamé mercredi une grève de la faim pour une durée de quatre jours. Ils dénoncent le déploiement depuis trois semaines de patrouilles mixtes composées de policiers, de gendarmes et de militaires dans les rues de la capitale. Des patrouilles créées après des semaines de violences en marge de manifestations dans Conakry.

Février 2019, ce samedi 16 février, des affrontements se sont déroulés à Conakry, à l'occasion du retour en Guinée du principal opposant Celou Dallein Diallo, qui revenait d'un voyage en Europe et au Sénégal. Une trentaine de personnes ont été blessées lors d"échauffourées avec les forces de l'ordre près de l'aéroport de Conakry, ce samedi 16 février. L'opposant Celou Dallein Diallo affirme que son véhicule a été pris à partie par des blindés de la police et qu'il a reçu des gaz lacrymogènes à l'intérieur de sa voiture

Mai 2019, en Guinée, les violences et arrestations contre des militants hostiles au troisième mandat d'Alpha Condé se multiplient ces dernières semaines. Cela a notamment été le cas à Kouroussa, Kankan et Coyah. Nouvel épisode samedi à Kindia où 8 personnes ont été placées en détention. Leur tort, là aussi : avoir manifesté contre un troisième mandat d'Alpha Condé, une manifestation qui a été organisée en marge d'un rassemblement en présence du président guinéen.

Mai 2019, en Guinée, sept personnes, interpellées samedi 3 mai dans la ville de Kindia (à 135 km de la capitale), lors de manifestations contre un 3e mandat du président Alpha Condé, ont été condamnées hier mardi à trois mois de prison ferme et

à une amende de 500 000 francs guinéens. Ces personnes sont membres du Front national pour la défense de la Constitution. Elles ont été condamnées pour « entrave à la liberté de manifester » et pour « troubles à l'ordre public ». Leur avocat dénonce une condamnation injuste.

Juin 2019, en Guinée, le débat sur le changement de Constitution continue à agiter le pays. Les manifestations violentes sont courantes. Ce jeudi 13 juin, c'est Nzérékoré dans le Sud qui a été le théâtre de violents affrontements. Au moins un mort et 28 blessés sont à déplorer. Ce qui devait être, jeudi un rassemblement des partisans du « Non » s'est transformé en affrontements. C'est en tout cas ce qu'indique, le FNDC, le Front National de la défense de la Constitution, créé en avril dernier pour **s'opposer à un troisième mandat d'Alpha Condé.**

Juin 2019, en Guinée, les députés ont adopté cette semaine une série de textes relatifs à l'organisation des services de défense et de sécurité. La plupart ont fait l'objet d'un large consensus sauf une : la loi relative à l'usage des armes par la gendarmerie. Les députés d'opposition ont voté contre, en mémoire, disent-ils, des nombreuses victimes tuées par balles lors des manifestations et dont les auteurs n'ont jamais été inquiétés. Le texte, qui élargit le cadre de l'usage des armes à feu par les gendarmes, inquiète également les défenseurs des droits de l'homme.

Août 2019, en Guinée, des dizaines de journalistes se sont rassemblés ce lundi dans les rues de Conakry devant le siège de la Haute Autorité de la communication. Ils pointent le harcèlement de l'Etat sur les médias privés. La colère suit de nombreuses convocations dans des commissariats et des tribunaux, ainsi que le placement sous contrôle judiciaire de dizaines de journalistes.

Octobre 2019, l'organisation Human Rights Watch dénonce, dans un rapport publié ce jeudi, la répression du droit à

manifester en Guinée. Depuis plus d'un an, le gouvernement interdit de fait les manifestations de rue, explique l'ONG. Les autorités locales auraient interdit au moins 20 manifestations depuis juillet 2018.

Octobre 2019, une demi-douzaine de dirigeants du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) ont été interpellés par des membres des forces de l'ordre cagoulés au domicile de leur coordinateur, Abdourahmane Sanoh, alors qu'ils se préparaient à donner une conférence de presse pour détailler les modalités de la mobilisation prévue lundi, selon l'opposition.

Octobre 2019, les forces de sécurité guinéennes ont dispersé ce lundi plusieurs tentatives de rassemblements à Conakry. L'opposition et la société civile appelaient à la mobilisation contre la réforme de la Constitution qui pourrait permettre au président Alpha Condé de briguer un troisième mandat.

Octobre 2019, au moins cinq morts et des dizaines de blessés, selon nos informations, deux décès selon le gouvernement. C'est le bilan provisoire de la première journée de manifestations contre un potentiel 3e mandat du président Alpha Condé en Guinée ce lundi 14 octobre.

Octobre 2019, le procès des membres du FNDC arrêtés ce weekend à Conakry avant des manifestations et de deux autres personnes a débuté ce mercredi 16 octobre. Ils sont poursuivis pour « manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public ».

Octobre 2019, en Guinée, huit responsables du Front national de défense de la Constitution (FNDC) sont poursuivis pour « manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public ». La seconde audience a débuté en fin de matinée et le procureur requiert cinq ans de prison contre sept des huit prévenus.

Sékou Chérif Diallo Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com

Guinée. La mort de quatre personnes dans des manifestations fait craindre de nouvelles arrestations (Amnesty International)

écrit par GuineePolitique© | 19 mai 2022

En réaction à l'homicide d'au moins quatre personnes lors des manifestations du 14 octobre 2019 contre une éventuelle révision de la Constitution qui permettrait au président guinéen Alpha Condé de se présenter aux prochaines élections, François Patuel, spécialiste de l'Afrique de l'Ouest à Amnesty

International, a déclaré :

« L’utilisation généralisée de gaz lacrymogène et de munitions réelles pendant les affrontements entre des manifestant·e·s et les forces de sécurité à Conakry le 14 octobre a fait au moins quatre morts et plusieurs blessés, selon les groupes de défense des droits humains présents en qualité d’observateur. Il faut que les forces de sécurité s’abstiennent d’avoir recours à une force excessive et meurtrière. Les autorités ont signalé au moins deux morts, dont un gendarme dans la ville de Mamou (centre du pays).

« Le recours à la force meurtrière contre des manifestant·e·s et des passant·e·s et l’arrestation des organisateurs des rassemblements sont une tentative honteuse des autorités guinéennes d’étouffer la dissidence par tous les moyens. Il faut que ces actes fassent l’objet d’une enquête indépendante et que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables.

« Alors que le climat politique est déjà tendu, les homicides du 14 octobre et les arrestations arbitraires d’au moins 14 personnes le week-end précédent ne font qu’ajouter de l’huile sur le feu dans un pays où plus de 100 personnes sont mortes lors de manifestations ces 10 dernières années.

« Au vu de ce bilan désastreux, il faut que les autorités prennent des mesures immédiates pour briser le cercle vicieux de la violence avant que la situation ne devienne incontrôlable. Elles doivent commencer par faire en sorte que les personnes arrêtées arbitrairement pour avoir organisé les manifestations soient libérées immédiatement et sans condition et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter les manifestations pacifiques et permettre à la population de s’exprimer pacifiquement sans craindre de représailles. »

Complément d’information

Au moins 14 personnes, y compris des membres du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) et certains de leurs proches, ont été arrêtées au cours du week-end précédant les manifestations du 14 octobre contre la révision de la Constitution en Guinée. Le 14 octobre à midi, elles n’avaient pas encore été inculpées.

Le 12 octobre, la police a interrompu une réunion au domicile du coordonnateur national du FNDC, Abdourahamane Sanoh, et l’a arrêté avec au moins cinq autres personnes, notamment le secrétaire général de l’Association des blogueurs de Guinée (ABLOGUI), Abdoulaye Oumou Sowh, l’administrateur général du mouvement Balai citoyen, Sékou Koundono, et le coordonnateur de Tournons la page (TLP), Ibrahima Diallo. Le frère d’Abdourahmane Sanoh a été arrêté alors qu’il était à la recherche de celui-ci dans différents centres de détention. Après avoir rencontré leurs avocats le 12 octobre, ils ont été emmenés dans un centre de détention inconnu.

Le 13 octobre, sept autres personnes, dont le secrétaire général de la section jeunesse de l’Union des forces républicaines (UFR), Badara Koné, ont été arrêtées au domicile de ce dernier, dans le quartier de Matam. Elles sont détenues à la brigade de recherche, dans le quartier de Kenien.

Le même jour, le procureur du tribunal de Dixinn a accusé le FNDC de « graves déclarations portant atteinte à la sécurité publique » et a annoncé qu’une procédure juridique serait engagée afin d’« arrêter quiconque ayant commis des actes ou entrepris des manœuvres visant à compromettre la sécurité publique ou aboutissant à de graves troubles de l’ordre public ».

Les groupes locaux de défense des droits humains ayant observé les manifestations du 14 octobre ont signalé des affrontements entre des manifestant·e·s et des membres des forces de

sécurité, qui auraient fait au moins quatre morts par balle et plusieurs blessés par munitions réelles à Sonfonia et Wanindara, deux quartiers de la capitale, Conakry. Dans une déclaration publique, les autorités guinéennes ont reconnu deux décès : celui d'un homme à Sonfonia et celui d'un gendarme à Matam.

La Constitution guinéenne en vigueur interdit au président Alpha Condé de se présenter pour un troisième mandat.

Amnesty International dénonce l'usage excessif de la force contre des manifestants en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 19 mai 2022

Cette année encore, les forces de sécurité ont fait usage d'une force excessive contre des manifestants. Des journalistes, des défenseurs des droits humains et d'autres personnes qui s'étaient exprimées contre le gouvernement ont été arrêtés arbitrairement. L'impunité demeurait monnaie courante. Le droit à un logement convenable n'était pas respecté.

Contexte

Le report des élections locales à février 2018 et les spéculations sur l'éventuelle candidature du président Alpha Condé à un troisième mandat lors de la prochaine élection présidentielle ont provoqué des tensions sociales et politiques.

Liberté de réunion

Au moins 18 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées pendant des manifestations. En février, sept personnes ont été tuées à Conakry, la capitale du pays, lors de manifestations liées à une grève contre la décision des autorités de revoir les conditions d'emploi des enseignants et de fermer des écoles. Les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes et des matraques et ont procédé à des tirs à balles réelles pour disperser les manifestants.

Le 20 février, la police a interpellé sept défenseurs des droits humains membres du mouvement La voix du peuple, à l'origine d'un sit-in organisé à Conakry pour demander la réouverture des écoles. Ils ont été inculpés de « trouble à l'ordre public » avant que les charges soient requalifiées en « participation à un attroupement illégal ». Ils ont été libérés le soir même. Trois jours après sa remise en liberté, l'un d'entre eux, Hassan Sylla, journaliste à la télévision nationale, a été suspendu de ses fonctions pour six mois pour faute grave ; aucune explication n'a été fournie.

Les forces de sécurité ont tiré à balles réelles lors de violentes manifestations organisées en avril, en mai et en septembre pour dénoncer les conditions de vie difficiles dans la région de Boké. Quatre hommes au moins sont décédés des suites de blessures par balles.

Le 22 août, l'ancien militaire et syndicaliste Jean Dougou

Guilavogui a été interpellé à Matoto, une commune de la capitale, et emmené dans un centre de détention de la gendarmerie. Inculpé de « participation à un attroupement illégal », il a été maintenu en détention sans jugement à la Maison centrale, la principale prison de Conakry, jusqu'à sa libération sous caution le 21 décembre.

Liberté d'expression

Des journalistes, des défenseurs des droits humains et d'autres personnes qui s'étaient exprimées contre le gouvernement ont été roués de coups et détenus arbitrairement. Au moins 20 personnes ont été arrêtées pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté d'expression et 20 autres ont été victimes de violences policières.

En février, une journaliste de Radio Lynx FM, Mariam Kouyaté, a été interpellée par des agents de sécurité alors qu'elle enquêtait à Conakry sur les services de santé de l'hôpital Ignace Deen. Comme elle refusait de remettre sa carte de presse et son matériel d'enregistrement, elle a été conduite à un poste de police pour y être interrogée, avant d'être libérée sans inculpation le jour même. En mai, Aboubacar Camara, un journaliste de Gangan TV, a été frappé par des gendarmes alors qu'il filmait une altercation au sujet d'un conflit foncier dans la banlieue de Conakry durant laquelle les forces de sécurité lui semblaient faire usage d'une force excessive. Les gendarmes l'ont contraint à monter dans leur véhicule, emmené à la gendarmerie et relâché un peu plus tard après avoir détruit ses enregistrements.

En juin, la Haute autorité de la communication a suspendu de ses fonctions pour un mois un présentateur de la radio Espace FM, Mohamed Mara, au motif qu'il s'était montré « insultant » lors d'un débat sur la polygamie diffusé à la radio. En novembre, l'Autorité a ordonné à la station de radio de cesser d'émettre durant une semaine parce qu'elle avait évoqué le

manque de moyens des armées, ce qui était susceptible de porter atteinte à la sécurité de l'État et de saper le moral des forces armées. En juillet, la télévision nationale a suspendu l'un de ses journalistes, Alia Camara, qui avait dénoncé le faible taux de réussite au baccalauréat.

Le 27 juin, à Lélouma, les gendarmes ont arrêté Amadou Sadio Diallo, un journaliste de guinéematin.com accusé de « trouble à l'ordre public » pour avoir fait état d'une possible épidémie de choléra, ce que les autorités ont qualifié de « fausse nouvelle ». Amadou Sadio Diallo a été relâché le lendemain.

Le 30 octobre, quatre journalistes de Gangan TV ont été arrêtés par les gendarmes à Matam, une commune de Conakry, et accusés de diffusion de fausses nouvelles et d'outrage au chef de l'État parce qu'ils auraient propagé des rumeurs annonçant le décès d'Alpha Condé. Trois d'entre eux ont été relâchés quelques heures plus tard et le quatrième a été remis en liberté le lendemain. Au moins 18 journalistes qui s'étaient rassemblés à la gendarmerie de Matam en solidarité avec leurs confrères ont été roués de coups par des membres des forces de sécurité, qui ont également détruit leur matériel.

Évolutions législatives

En juin, l'Assemblée nationale a adopté un nouveau code de justice militaire, dont la promulgation signifierait l'abolition effective de la peine capitale. Certaines dispositions de ce code étaient toutefois susceptibles de fragiliser les droits à un procès équitable et à la justice, notamment en permettant la comparution de civils devant des juridictions militaires.

Impunité

En février, un capitaine de la brigade anticriminalité de

Kipé, un quartier de Conakry, a été arrêté et inculpé pour des actes de torture commis sur un homme en garde à vue en mars 2016. Au moins 10 autres gendarmes et policiers avaient été suspendus à la suite de ces faits, mais aucun n'a été déféré devant un juge.

Des progrès ont été réalisés dans l'affaire du massacre commis au stade de Conakry en septembre 2009, lors duquel plus de 150 manifestants non violents avaient été tués et au moins 100 femmes violées. En mars, le Sénégal a extradé Aboubacar Sidiki Diakité, qui était en fuite depuis des années, pour qu'il puisse répondre en Guinée d'accusations liées aux événements survenus dans le stade. Cet homme avait été l'aide de camp de Moussa Dadis Camara, qui était à la tête de la junte militaire en 2009. Plusieurs personnes inculpées de charges liées aux homicides et aux viols occupaient toujours des postes d'influence, y compris d'anciens hauts responsables de la junte militaire comme Mathurin Bangoura, Moussa Tiégboro Camara et Claude Pivi. En novembre, les juges d'instruction ont annoncé que l'information judiciaire était terminée ; toutefois, aucun des auteurs présumés n'avait été traduit en justice à la fin de l'année.

En septembre, un collectif de victimes a intenté une action contre Sékouba Konaté, qui avait été ministre de la Défense en 2009 et président de la transition en 2009 et 2010[1].

Les procédures judiciaires engagées contre des membres des forces de sécurité pour des violations des droits humains commises lors de manifestations organisées à Conakry entre 2011 et 2017 et à Zogota en 2012, et lorsque les forces de sécurité occupaient le village de Womey en 2014, n'ont pas progressé.

Droits en matière de logement

En août, au moins 10 personnes, dont au moins 2 enfants, ont

été tuées dans l'éboulement d'une décharge à Dar es Salam, un quartier de Conakry. En septembre, le porte-parole du gouvernement a reconnu un échec des services d'assainissement. Le directeur national du service chargé des actions humanitaires au sein du ministère de l'Administration du territoire a déclaré que les habitants encore sur place devraient être expulsés sans délai.

1. Guinée. Huit ans plus tard, justice doit être rendue pour le massacre (communiqué de presse, 27 septembre)

Rapport Amnesty International 2017-2018